



## RÈGLEMENT CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2021

*La crise sanitaire que nous traversons nous impose, pour cette édition, d'adapter le règlement, notamment en proposant un concours sous format dématérialisé. La date limite d'inscription est prolongée jusqu'au vendredi 30 mars.*

### 1/ Présentation Générale :

La Ville de Suresnes, les espaces jeuneS de Suresnes Animation, Suresnes Information Jeunesse et le Lions Club organisent un Concours d'Éloquence ouvert aux jeunes suresnois en partenariat avec les associations et les établissements scolaires suresnois.

Ce concours est gratuit et s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans, répartis en 2 catégories : 12-15 ans et 15-25 ans.

Il a pour objectif la mise en pratique de l'exercice de la parole et de l'organisation de la pensée par des jeunes désireux de disserter et de s'exprimer sur une citation.

Les candidats prononceront un discours sur un thème déterminé en fonction de leur âge. Ce discours, enregistré sur format vidéo, sera ensuite transmis au jury qui sélectionnera pour chaque catégorie 12-15 ans et 15-25 ans, un lauréat par établissement scolaire et un lauréat hors établissement scolaire, dit « candidat libre ».

### 2/ Définition choisie de l'éloquence :

L'éloquence est l'art de s'exprimer, d'émouvoir et de convaincre avec aisance et élégance.

### 3/ Les citations :

**Pour les 12-15 ans : « Peut-on vivre d'amour et d'eau fraîche ? »**

**Pour les 15-25 ans : « Faut-il s'aimer soi-même pour aimer les autres ? »**

### 4/ A qui s'adresse ce concours ? :

Aux jeunes de 12 à 25 ans, habitant, scolarisés ou ayant un lien avec la ville de **Suresnes**.

**Les Jeunes peuvent être présentés par :**

- Un lycée (Paul Langevin ou Louis Blériot),
- Un collège (Henri Sellier, Emile Zola ou Jean Macé)
- Une Association agréée par les organisateurs (SIJ, Suresnes Animation, ASD, CELIJE...)

**ou:**

- **Participer en candidat libre** (Jeunes domiciliés à Suresnes, scolarisés dans des établissements d'une autre ville ou non scolarisés, ou ayant un lien avec la Ville).

-



## **5/ Calendrier, inscriptions, participations :**

Déposer la feuille d'inscription (fournie avec le règlement) dûment remplie, dans l'un des espaces jeunes, accompagnée de l'autorisation d'image.

Chaque participant aura jusqu'au mois de mai 2021 pour préparer l'intervention pour les sélections.  
**Des enregistrements vidéo seront organisés entre le 5 et le 12 mai 2021 pour chacun des établissements scolaires, ainsi que pour les candidats libres.**

**Ces vidéos seront ensuite présentées au jury qui sélectionnera les lauréats du Concours d'éloquence 2021. (2 par établissements scolaires participants, 1 candidat libre pour chaque catégorie)**

**Les vidéos des lauréats pourront ensuite, avec l'accord des jeunes concernés, être diffusées sur les sites Internet des structures organisatrices.**

## **6/ Principe du Concours :**

Le candidat expose une idée, défend un point de vue, argumente, persuade, provoque, dégage une émotion.... à partir du thème exprimé par les citations, en fonction de la catégorie, devant un jury et un public.

**La présentation devra être comprise entre 2 et 4 minutes, quelle que soit la catégorie d'âge.**

Le texte est soigneusement préparé à partir d'un écrit. L'ensemble écrit et oral pourra être préparé seul, en atelier, en classe (cf. : le § ci-après).

## **7/ Préparation et partenariat :**

Des ateliers seront organisés dans les lycées, collèges, les structures partenaires et au sein des espaces jeunes de Suresnes Animation. Les jeunes seront accompagnés dans l'animation par leurs professeurs, des animateurs ou des intervenants extérieurs : avocats, comédiens, spécialistes de la communication qui pourront apporter leur compétence aussi bien sur le fond (ce qu'on dit) que sur la déclamation et la présentation pour parfaire la prestation.

Si la situation sanitaire ne permet pas de se retrouver physiquement, les ateliers pourront avoir lieu à distance.

## **8/ Notation :**

Au niveau des sélections, les candidats seront jugés suivant une fiche d'évaluation unique définie à l'avance et validée par un comité de pilotage. Les critères de sélection vous seront communiqués au préalable.



## 9/ Jury :

**Lors des sélections, chaque jury sera constitué principalement des personnes suivantes :**

- ✓ Un représentant des espaces jeunes
- ✓ Un représentant du Lions Club
- ✓ Un représentant des établissements scolaires (professeurs et/ou principal(e), proviseure, CPE, médiateur...) ou un représentant d'une association.
- ✓ Un représentant de la Ville (élus et/ou salariés)
- ✓ Une ou plusieurs personnes qualifiées

## 11/ Critères d'évaluation :

**Les candidats seront évalués sur trois points principaux :**

- ➔ **La façon de s'exprimer**, pour **50%** de l'évaluation : l'intonation, l'expression, la capacité de convaincre, le vocabulaire...
- ➔ **Le fond, ce qui est dit**, pour **35%** de l'évaluation : les idées, l'approche, la réflexion, les exemples...
- ➔ **La présentation**, pour **15%** de l'évaluation : respect du temps, la gestuelle, la tenue

## 12/ Lots :

Une récompense sera remise à tous les participants du concours, et un prix spéciale sera remis à chaque gagnant